

## Projet Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VAN DER GIJF Magdalena

Excusés : VOGEL Jean-Pierre donne son pouvoir à BOUCHAUD Guy, Erika QUEMENEUR qui donne son pouvoir à Annick JACQUET

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'acceptation de la nouvelle convention entre le service d'instruction ADS, la Communauté de Communes et la mairie de SAINT-MESMIN
- Délibération pour l'achat de la propriété WILSON

- 1- Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2024
- 2- Délibération pour création d'un emploi sur un nouveau grade
- 3- Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de Communes
- 4- Délibération pour la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics du SDE 24
- 5- Vote du CFU
- 6- Subventions 2025
- 7- Affaires diverses

- 
- 1- Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal du 11/12/2024

Le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu.

- 2- **Délibération pour l'achat de la propriété WILSON**

Deux maisons dans le bourg dont celle du Sabotier ainsi que des parcelles de terrain sont en vente depuis plusieurs années. Les ronces envahissantes sont signalées par le voisinage. Lors du dernier entretien téléphonique avec le propriétaire, le prix de vente a sensiblement baissé, correspondant à une précédente offre émise il y a quelques années par la municipalité.

Le conseil municipal, après concertation sur l'intérêt des parcelles et en vue de nouveaux projets dans le bourg, confirme son intérêt pour l'achat de ses biens et autorise le Maire à faire la proposition d'achat.

- 3- **Délibération pour l'acceptation de la nouvelle convention du logiciel de gestion des demandes d'urbanisme Cart@ds**

Depuis le premier janvier 2025, le périmètre du service mutualisé d'instruction de l'urbanisme de la CC Périgord Limousin a changé, en intégrant notamment les communes de la CC Périgord Nontronnais et en actant le retrait des communes de la CC Dronne et Belle. Le logiciel et le fonctionnement de l'instruction des demandes d'urbanisme reste inchangé, la nouvelle convention précise le nouveau périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'instruction des autorisations du droit du sol unifié de la Communauté de communes Périgord-Limousin, définissant les obligations réciproques du Service d'Instruction ADS Unifié de la Communauté de communes Périgord-Limousin et de la commune,

- Approuve le projet de convention,
- Indique que l'adhésion au service unifié prendra effet au 01/01/2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

#### 4- Délibération pour création d'un emploi sur un nouveau grade

Au vu de son ancienneté, le maire propose de faire passer notre employée Valérie LEYMARIE du grade d'agent technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe qu'elle occupe depuis 2020 au grade d'agent technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Pour ce faire, le poste doit être officiellement créé.

Le Conseil délibère favorablement et autorise le Maire à créer le poste et entreprendre les démarches nécessaires à l'avancement de notre salariée.

#### 5- Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de Communes

Par délibération en date du 13 décembre 2024, le Conseil communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts.

Suite à l'évolution de la rédaction de la compétence enfance/jeunesse qui n'a aucune conséquence sur les missions déjà exercées par le service, ni sur les compétences transférées par les communes membres, il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la modification proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE les modifications des statuts de la Communauté de communes.

#### 6- Délibération pour la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics du SDE 24

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de bâtiments, le SDE 24 propose un accompagnement technique, en particulier concernant la rénovation énergétique des bâtiments.

La convention a pour objet de constituer un groupement de commandes ayant pour finalités :

- La mutualisation des procédures de passation des marchés (travaux et services) et ainsi la simplification des phases de la procédure de marché pour les membres ;
- Un gain en termes d'efficacité et de sécurité juridique ;
- La création d'une dynamique territoriale et le partage d'une vision homogène de la rénovation énergétique globale des bâtiments publics ;
- La réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opérations de travaux d'investissement.

Le Maire explique que la signature de cette convention, permettra au SDE 24 de nous accompagner bénévolement pour le projet de rénovation de la Mairie, qui est déjà lancé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de groupement d'achat avec le SDE 24.

#### 7- Vote du CFU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	408 567,60 €	323 846,72 €	165 708,62 €	137 533,49 €
Reste à réaliser			5 000,00 €	45 600,00 €
	<b>408 567,60 €</b>	<b>323 846,72 €</b>	<b>170 708,62 €</b>	<b>183 133,49 €</b>
	<b>84 720,88 €</b>			<b>- 12 424,87 €</b>

Report Résultat 2023	103 578,74 €	102 136,19 €
----------------------	--------------	--------------

<b>Résultat 2024</b>	<b>188 299,62 €</b>	<b>89 711,32 €</b>
----------------------	---------------------	--------------------

Nos dépenses d'investissement correspondent pour moitié à l'achat de l'épareuse. Nos dépenses de fonctionnement, hors charges de personnel (109 506,17€), comporte notamment les charges générales : 116 775,05€ dont 27 413,40€ de frais de voirie, électricité (10 632 €) ainsi que des frais eau, carburants etc. et 44 092,65€ de frais de gestion courante dont 11 090€ de participation à l'école et à la halle des sports de Lanouaille, 4 400€ au transport scolaire ainsi que les indemnités des élus et subventions versées. Les dépenses restantes à réaliser concerne les frais d'architecte pour la rénovation de la mairie.

Nos recettes de fonctionnement inclus 38 209,34€ des recettes de locations de nos meublés.

Le résultat excédentaire de 278 010,94€ correspond à l'épargne pour le projet de la nouvelle mairie. Cela sera détaillé dans le Budget 2025 présenté au prochain conseil.

## 8- Subventions 2025

Nous avons reçu 7 demandes officielles de subvention :

- La Troupe du Saut Ruban : soutien renouvelé pour le montant habituel 200€
- Radio PAC (1<sup>ère</sup> demande) : Refus de la demande. Nous payons es prestations en fonction de nos besoins (diffusion annonce publicitaire pour nos évènements).
- La Puce à l'oreille (refus l'an dernier) : refus de la demande. L'association recevant déjà des subventions de la CCILAP ayant la compétence Culture.
- Association des Boules aux Nez (clowns dans les hôpitaux) (possible précédente demande refusée) : refus de la demande, aucun saint-mesminois concerné
- Fédération des secouristes de la Croix Blanche (1<sup>ère</sup> demande) : Nouvelle association, sur le même principe que la sécurité civile, qui assure la sécurité sur les manifestations (obligation pour notre trail). Ils facturent pour cela une prestation onéreuse aux organisateurs. Refus de la demande de subvention
- Ligue contre le Cancer (don annuel depuis plusieurs années) : soutien renouvelé au montant habituel de 150€
- Prévention Routière (refus chaque année) : Refus de la demande

Selon nos habitudes, nous renouvelons notre soutien à la FNACA, qui concerne des saint-mesminois, et organisera sa commémoration du 19 mars à Saint-Mesmin. Nous renouvelons notre soutien financier habituel de 150€.

La société de pêche, attirant des pêcheurs à Saint-Mesmin, recevra notre soutien habituel de 200€.

## 9- Affaires diverses

Recensement : Il s'est très bien passé et devrait voir une augmentation de la population significative. Les administrés ont répondu par internet à 97 %.

Les 13 tableaux de notre chemin de croix sont en cours de réfection. Cette rénovation durera plusieurs mois.

Carrière : le géomètre a établi les documents nécessaires pour le rachat des parcelles pour la nouvelle route de la Quintinie qui est déjà ouverte à la circulation.

Le PLU/i arrive en phase terminale : Il devrait être présenté aux services de l'Etat début 2026 pour entrer en vigueur fin 2026.11 projets soumis par les administrés ont été retenus à notre niveau, en limitant cependant les superficies pour maximiser les chances d'être acceptés. Ils seront examinés maintenant par les services de l'Etat. Pour l'instant, il reste 2 terrains constructibles à vendre sur la carte communale.

Rénovation mairie : Le PC devrait être déposé en mars, les travaux pourraient débuter à l'automne.

Agenda :

Commémoration du 8 mai 1945 : 80<sup>ème</sup> anniversaire. Une cérémonie particulière sera organisée avec remise de médailles et de diplômes à plusieurs administrés, une exposition de véhicules militaires est envisagée.

Marchés de pays 2025 : 23 juillet et 6 août 2025

Guinguette : 16 juillet et 13 août 2025

Vide-Grenier : Nous reprogrammons cette manifestation mais décalons la date au 14 septembre (au lieu de mi-juin). Benjamin NYS nous apportera son aide.

Notre distributeur de boissons (acheté il y a 6 ans) actuellement en panne, sera prêtée à la Forme Ronde, qui gère la Papèterie de Vaux, qui va pouvoir la réparer et l'utiliser aussi longtemps qu'elle en aura besoin. Hélène Van der Gijp a été nommée directrice artistique de cette association.

Réunion CIAS : Embauche d'une personne pour assister la directrice depuis janvier. Trait d'Union fait maintenant partie du CIAS. La participation des communes a augmenté.

Réunion SIAVSA : La participation de la commune pour 2024 est de 4400€. Achat d'un nouveau bus.

SMD3 : Certaines communes de Dordogne résilient leur contrat SMD3. La compétence de la collecte des ordures ménagères appartient à la CCILAP. Nous n'avons donc pas le pouvoir de prendre seuls une telle décision. Ce problème sera abordé lors du prochain Conseil Communautaire.

La séance se termine à 20h15